

PARLEMENT

# Bockel veut redonner l'envie aux maires

Le sénateur UDI Jean-Marie Bockel, président de la délégation aux collectivités territoriales, a présenté en présence du président Gérard Larcher des pistes sur le statut de l'élu.

**Yolande BALDEWECK**

On peut parier que, lors du congrès de l'Association des maires qui se tiendra en novembre à Paris, « le malaise des élus » sera à nouveau évoqué. Si des maires ont démissionné en milieu de mandats, on ne se bouscule pas au portillon en vue des prochaines municipales, hormis évidemment pour les grandes villes.



Jean-Marie Bockel, sénateur UDI du Haut-Rhin. Photo L'Alsace/Jean-François Frey

Le rapport d'information de la Délégation aux collectivités territoriales sur le statut de l'élu vient donc à point nommé. « Une organisation territoriale de plus en plus complexe, l'enchevêtrement des politiques, la croissance des exigences de toutes sortes se conjuguent pour aboutir à un fort sentiment d'abandon, voire de découragement... », constatent les

sénateurs. Dès lors la question est de voir comment « faciliter l'exercice des mandats locaux ».

## 17 500 réponses

« Vu l'importance du sujet, un groupe de travail pluraliste, associant près de la moitié de la délégation, a travaillé pendant plus d'un an sur ce sujet », souligne Jean-Marie Bockel, en rappelant que les propositions découlent de l'analyse de 17 500 réponses à des questionnaires envoyés aux élus français. Sans oublier les conclusions de sept tables rondes, associant les associations d'élus et la direction générale des collectivités locales. La ministre Jacqueline Gourault avait également été entendue. Elle-même avait d'ailleurs corédigé, avec le socialiste Jean-Pierre Sueur, un rapport sur le sujet il y a trois ans.

Dans leur nouveau rapport, les sénateurs ont identifié cinq points d'achoppement : la protection juridique et le statut pénal, la conciliation d'un mandat et activité professionnelle, le régime indemnitaire, la formation et la protection sociale.

« La question de la compatibilité entre mandat et profession se pose pour les maires des petites

communes, entre 500 et 1 000 habitants, qui souvent ne peuvent pas s'appuyer sur le personnel municipal. Derrière, il y a le problème de l'indemnisation », soutient le sénateur Bockel, en reconnaissant que les élus des communes plus importantes s'en sortent car ils siègent dans les intercommunalités.

De nombreux maires sont aussi soucieux de leur fin de mandat. « Il est important de faciliter les formations, formation initiale et formation pour anticiper une reconversion, le cas échéant », note encore le sénateur qui a lui-même été maire de Mulhouse. Le rapport avance quelques pistes comme la possibilité de valoriser les acquis pour leur permettre l'accès à a fonction publique territoriale. « Cela participe du stress général », pointe-t-il du doigt.

## Pas de maire professionnel

Quant au spectre de la responsabilité pénale, il n'a pas disparu avec l'inflation des normes. « Toute revendication législative serait mal comprise du public », observe Jean-Marie Bockel, en estimant qu'il faut séparer délits involontaires et délits volontaires. « Là, nous sommes plus dans le diagnostic.



Devant le flou des chiffres, nous proposons au service juridique du Sénat de faire une étude pour savoir combien d'élus ont été concernés et comment faire évoluer la loi », explique-t-il.

Un statut de l' élu, oui. Mais les sénateurs ont cependant exclu l'instauration de maires professionnels, comme en Allemagne. « La France compte 36 000 communes contre 12 000 en Allemagne. Nous allons nous pencher sur le travail entre communes et communautés de communes », ajoute-t-il.

Soucieux de renouer les liens avec les élus locaux et de renforcer l'écoute du territoire, le président de la République est intéressé par la question. Jean-Marie Bockel a rendez-vous à l'Élysée, le 31 octobre prochain, pour présenter le rapport.

■